

■ Tavannes – Celtor SA

## ***Aller de l'avant pour assurer ses arrières***

**Dès 2009, Celtor a décidé de poursuivre ses activités, notamment celles de stockage de mâchefers et du stockage de matériaux inertes, en étendant son site de Ronde Sagne. Ce projet, initié sous l'appellation Celtor II, progresse selon le planning prévisionnel.**

A l'horizon 2020, les capacités actuelles du site de Ronde Sagne seront atteintes. Le projet Celtor II vise à augmenter de quarante ans la durée de vie des activités de l'entreprise en anticipant les futurs besoins de la population du périmètre d'activité de l'entreprise. Le coût de ce projet visant à assurer la pérennité de Celtor SA

jusqu'en 2065 est estimé à 22 millions de francs.

En juillet 2014, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) avait rendu un premier avis positif sur une étude des risques en vue de l'extension de la décharge.

### **Plusieurs années d'études et de réflexion**

Depuis les premières discussions autour du projet, la direction de Celtor a toujours eu à cœur d'impliquer les partenaires essentiels à l'élaboration et à la conceptualisation de ce dossier, en tenant compte des différentes dimensions économiques, géologiques et écologiques. Cette stratégie s'est concrétisée par la création d'une

Commission d'accompagnement composée d'un représentant des communes de Tavannes, de Reconvilier et de Saicourt et d'un représentant des bourgeoisies de Tavannes et de Reconvilier. Elle est complétée par un représentant de l'Office des eaux et des déchets, d'un représentant de Pro Natura et de deux représentants du bureau ATB, ainsi que de la Commission technique de Celtor.

Après plusieurs années d'études et de réflexion, et conformément à l'article 58 de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions, les Conseils municipaux de Tavannes et de Reconvilier ouvrent une procédure d'information publique à propos du Plan de quartier valant Permis

de construire avec Etude d'impact sur l'environnement concernant l'extension de la décharge Celtor.

Pendant la durée du dépôt public, l'intégralité des documents constitutifs du dossier sont déposés publiquement à Tavannes et à Reconvilier du 23 novembre 2015 au 22 décembre 2015 inclus, respectivement auprès de l'administration municipale de Tavannes, Grand-Rue 1, 2710 Tavannes et auprès de l'administration municipale de Reconvilier, Route de Chaidon 9, 2732 Reconvilier. Toutes les pièces du dossier sont également disponibles sur le site [www.tavannes.ch](http://www.tavannes.ch).

(cp-00)